

RCS : NANTERRE

Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2014 B 09847

Numéro SIREN : 808 636 849

Nom ou dénomination : CERTAS ENERGY FRANCE

Ce dépôt a été enregistré le 11/12/2020 sous le numéro de dépôt 46143

CERTAS ENERGY FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 109 414 890 euros
Siège social : 9, Avenue Edouard Belin – 92500 Rueil-Malmaison
808 636 849 RCS Nanterre

(la « Société »)

RAPPORT DE GESTION DU PRESIDENT

-

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2020

Cher Associé Unique,

Conformément aux dispositions légales et statutaires, nous vous avons convoqué afin de vous rendre compte de l'activité de la Société et des résultats de notre gestion au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020 et de soumettre à votre approbation les comptes dudit exercice et les propositions suivantes.

1 Activité de la société

1.1 Situation et évolution de l'activité de la Société au cours de l'exercice écoulé

Nous vous rappelons que la Société est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 808 636 849 depuis le 24 décembre 2014.

La Société a pour activités principales le commerce, le transport, le stockage et la distribution de produits pétroliers et notamment le commerce de détail de carburants en magasin spécialisé sur le territoire français, ainsi que la création et l'exploitation de stations-services sur le territoire français.

Au cours de l'exercice écoulé clos le 31 mars 2020, la Société a poursuivi son activité normalement.

1.2 Evolution prévisible et perspectives d'avenir

Nous ne prévoyons pas de changements apportés à la Société dans les périodes futures.

1.3 Progrès réalisés ou difficultés rencontrées par la Société au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020

La Société n'a pas rencontré de difficultés particulières.

1.4 Evènements importants survenus au cours et depuis la clôture de l'exercice écoulé

(a) Evènements importants survenus au cours de l'exercice écoulé

Certas Energy France SAS a arrêté sur l'exercice d'exploiter le site Esso Bedenac Est, situé à Bedenac, et Esso Giberville Nord, situé à Giberville.

La société a débuté sur l'exercice l'exploitation du site Esso Vironway. Il y a toujours des travaux de construction sur le site.

Il n'y a pas eu sur l'exercice, d'acquisition de nouveaux sites.

(b) Evénements importants survenus depuis la clôture de l'exercice

Information relative à l'épidémie de Coronavirus COVID-19

L'épidémie de coronavirus a démarré fin 2019, mais n'a été reconnue comme pandémie par l'Organisation mondiale de la santé qu'à partir du 11 mars 2020. De nombreux gouvernements et organismes de réglementation ont adopté diverses mesures pour lutter contre sa propagation, en imposant notamment des restrictions sur les voyages, des quarantaines, des fermetures d'entreprises et d'autres activités ainsi que le confinement de certaines zones. Ces mesures vont affecter la chaîne d'approvisionnement mondiale ainsi que la demande de biens et de services et auront donc un impact important sur la croissance mondiale.

Dans le même temps, les politiques budgétaires et monétaires ont été assouplies pour soutenir l'économie. Alors que ces mesures gouvernementales et leurs effets sont encore en cours d'évolution, l'incertitude demeure élevée concernant l'ampleur des dommages que cette épidémie aura causés aux économies tant au niveau local que mondial.

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine. Le confinement de la population depuis le 16 mars 2020 s'est prolongé postérieurement à la clôture, avec un déconfinement progressif à compter du 11 mai. La société a mis en place des mesures appropriées pour protéger ses employés et maintenir une continuité de service auprès de ses clients. En raison des répercussions économiques et sanitaires très larges de cette crise et des incertitudes qui demeurent quant à son évolution, il est difficile d'en mesurer toutes les incidences sur l'activité à venir de la société.

Information relative au Contrôle Fiscal – Vérification de comptabilité

Depuis la clôture de l'exercice au 31 mars 2020, la vérification de comptabilité relative aux périodes du 1er juillet 2016 au 31 mars 2019 a été conclue sans rectification.

2 Présentation des comptes annuels et des résultats de l'exercice

Nous allons vous présenter en détail les comptes annuels que nous soumettons à votre approbation et qui ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur. L'exercice, d'une durée de douze (12) mois, est comparé à l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, la Société a enregistré **un chiffre d'affaires** s'élevant à 2 039 903 096 euros contre 2 139 849 324 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **charges d'exploitation** s'est élevé à 2 032 233 324 euros, contre 2 131 178 927 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **achats de marchandises** s'est élevé à 1 967 117 900 euros et la **variation de stock** s'est élevée à 1 558 951 euros, contre respectivement au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019 des montants totaux de 2 057 962 228 euros et 6 721 509 euros.
- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **autres achats et charges externes** s'est élevé à 45 950 950 euros, contre 49 129 325 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.
- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **impôts et taxes** s'est élevé à 3 000 369 euros, contre 3 147 348 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **traitements et salaires** s'est élevé à 2 315 374 euros, contre 2 557 573 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.
- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **charges sociales** s'est élevé à 1 117 422 euros, contre 1 120 053 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.
- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **dotations aux amortissements** étaient de 9 787 793 euros, contre 8 897 268 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.
- Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **autres charges** s'est élevé à 1 384 565 euros, contre 1 641 488 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le **résultat d'exploitation** s'est élevé à 8 253 548 euros, contre 10 956 269 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **charges financières** s'est élevé à 464 316 euros, contre 490 918 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

Compte tenu d'un **résultat financier** négatif à de (464 316) euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, contre (491 194) euros au titre de l'exercice précédent, le **résultat courant avant impôt** de l'exercice clos ressort un profit de 7 789 232 euros, contre 10 465 076 euros au titre de l'exercice précédent.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **produits exceptionnels** s'est élevé à 1 568 213 euros, contre 455 568 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le total des **charges exceptionnelles** s'est élevé à (275 965) euros, contre 509 042 euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020, le **résultat exceptionnel** s'est élevé à la somme de 1 844 177 euros, contre (53 474) euros au titre de l'exercice précédent clos le 31 mars 2019.

Compte tenu des éléments ci-dessus, du résultat exceptionnel, de l'**impôt sur les bénéfices** de 3 428 077 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, contre 3 649 339 euros au titre de l'exercice précédent, le **résultat de l'exercice** se solde par un bénéfice de 6 205 333 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020, contre 6 762 263 euros au titre de l'exercice clos le 31 mars 2019.

3 Proposition d'affectation du résultat

Nous vous proposons de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice de **6 205 333 euros**.

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de la manière suivante :

- une somme de 310 266 euros à la réserve légale. La réserve légale serait ainsi portée de 1 021 430 euros à 1 331 696 euros ; et
- une somme de 5 895 067 euros au compte « report à nouveau ». Le compte « report à nouveau » serait ainsi porté de 17 298 901 euros à 23 193 968 euros.

Si vous approuvez cette proposition, nous vous demanderons de bien vouloir prendre acte de l'absence de distribution de dividendes au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020.

Pour mémoire, et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons qu'il a été distribué, au titre des derniers exercices, les dividendes suivants :

Exercices	Dividende par actions (euros)	Dividende total (euros)
Au 30/06/2017	Néant	Néant
Au 30/03/2018	Néant	Néant
Au 31/03/2019	Néant	Néant

4 Dépenses « somptuaires » et charges non déductibles fiscalement

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du Code Général des Impôts, nous vous signalons que les comptes de l'exercice écoulé prennent en charge un montant global des dépenses et charges non déductibles fiscalement, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

Ainsi, l'impôt supporté à raison desdites dépenses et charges s'élève à 56 265 euros (compte tenu du résultat de l'exercice).

5 Montant des frais généraux réintégrés à la suite d'un redressement fiscal définitif (article 223 quinquies, 39-5 et 54 quater du Code général des impôts)

Néant

6 Conventions de l'article L. 227-10 du Code de commerce

Nous vous informons qu'au cours de l'exercice écoulé, il n'a été conclu par la Société aucune convention entrant dans le champ d'application de l'article L. 227-10, alinéa 3 du Code de commerce.

Nous vous informons également qu'aucune convention entrant le champ d'application de l'article L. 227-10, alinéa 3 dudit Code n'a été conclue depuis la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2020.

7 Administration et contrôle de la société

7.1 Président de la Société

Nous vous rappelons que Monsieur Edward O'Brien assume les fonctions de Président de la Société depuis le 16 juillet 2018.

7.2 Directeur Général de la Société

Nous vous rappelons que Monsieur Laurent de Seré assume les fonctions de Directeur Général de la Société depuis le 2 octobre 2015.

7.3 Commissaires aux comptes

Nous vous informons également que les mandats respectifs de commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG S.A et de commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel arriveront à expiration à l'issue de vos présentes décisions.

Nous vous proposons de renouveler leurs mandats.

8 Liste des succursales existantes

Néant.

9 Participations et opérations sur valeurs mobilières

9.1 Information sur les participations croisées

Néant.

9.2 Acquisition sur la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux salariés

Néant

9.3 Acquisition par la Société de ses propres actions en vue de les attribuer aux dirigeants

Néant.

9.4 Ajustement des bases de conversion et des conditions de souscription ou d'exercice des valeurs mobilières donnant accès au capital

Néant.

9.5 Ajustement du prix des actions correspondant aux options de souscription ou d'achat d'option (stock-options)

Néant.

9.6 Attributions d'actions gratuites

Néant.

9.7 Prises de participation significatives ou prises de contrôle au cours de l'exercice écoulé des sociétés ayant leur siège en France

Notre Société n'a procédé à aucune prise de participation significative au sens des dispositions légales applicables dans des sociétés ayant leur siège social en France, ni de prise de contrôle de telles sociétés, au cours de l'exercice clos le 31 mars 2020.

9.8 Cessions de participations au cours de l'exercice écoulé

Néant.

9.9 Sociétés contrôlées, filiales et participations

Notre Société n'a pas de filiale et ne contrôle aucune Société.

10 Répartition du capital social au 31 mars 2020

Nous vous rappelons qu'au 31 mars 2020, le capital social de votre Société s'élevait à la somme de 109 414 890 euros, divisé en 10 941 489 actions de 10 euros chacune, entièrement libérées, toutes de la même catégorie.

Répartition du capital social au 31 mars 2020:

Associé	Nombre d'actions	% du capital	% du droit de vote
DCC Energy France	10 941 489	100%	100%

Pourcentage du montant total des achats de l'exercice TTC					
Pourcentage du chiffre d'affaires de l'exercice	0.72%	0.12%	0.00%	0.01%	0.84%
B) Factures exclues du (A) relatives à des dettes et créances litigieuses non comptabilisées					
Nombre de factures exclues	0				
Montant total des factures exclues TTC	0 euros				
(C) Délais de paiement de référence utilisés (contractuel ou délai légal - article L. 441-6 ou article L. 441-3 du Code de commerce)					
Délai de paiement utilisés pour le calcul des retards de paiement	Délai légal				

12 Contrôle du commissaire aux comptes

Nous allons vous donner lecture du rapport général du commissaire aux comptes sur les comptes sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2020.

13 Activités en matière de recherche et de développement

Notre Société n'a effectué aucune activité de recherche et de développement au cours de l'exercice écoulé.

14 Rapport spécial du Président prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce sur les options de souscription et d'achat d'actions

Nous vous présentons le rapport spécial du Président prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce vous rendant compte des opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 du Code de commerce concernant les options de souscription et d'achat d'actions.

Ce rapport indique qu'aucun plan d'options d'achat ou de souscription d'actions n'a été mis en place au sein de la Société.

15 Rapport spécial du Président par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions

Nous vous présentons le rapport spécial du Président établi en application de l'article L. 225-197-4 du Code de commerce, en relation avec l'attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au profit des membres du personnel salarié de la Société ou de certaines catégories d'entre eux réalisée au cours de l'exercice écoulé et ce, en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit Code.

Ce rapport indique qu'aucune attribution gratuite d'actions existantes ou à émettre au sein de la Société n'a été effectuée.

16 Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités

Plus généralement, il vous est demandé de conférer tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des décisions de l'Associé Unique aux fins d'accomplir toutes formalités légales requises

En conclusion, nous souhaitons que ces diverses propositions emportent votre approbation et que vous voudrez bien donner au Président et au Directeur Général quitus de leur mandat pour l'exercice social sur les comptes duquel vous avez à vous prononcer.

Nous vous invitons, après la lecture du rapport présenté par votre Commissaire aux Comptes, à adopter les décisions que nous soumettons à votre vote.

Fait à Rueil-Malmaison,

Le 27 novembre 2020.



Le Président
Edward O'BRIEN



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Certas Energy France S.A.S.
**Rapport du commissaire aux comptes sur les
comptes annuels**

Exercice clos le 31 mars 2020
Certas Energy France S.A.S.
9, avenue Edouard Belin - 92500 Rueil-Malmaison
Ce rapport contient 23 pages
Référence : JLC-204-04



KPMG Audit
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00
Site internet : www.kpmg.fr

Certas Energy France S.A.S.

Siège social : 9, avenue Edouard Belin - 92500 Rueil-Malmaison
Capital social : €109 414 890

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2020

A l'Associé unique de la société Certas Energy France S.A.S.

Opinion

En exécution de la mission que vous nous avez confiée, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Certas Energy France S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 27 novembre 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} avril 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne les fonds de commerce.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 27 novembre 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels qui vous sont adressés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 27 novembre 2020

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.

Jean-Louis Caulier
Associé

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Net
	Capital souscrit non appelé (I)				
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles				
	Frais d'établissement				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets et droits similaires	202 028	150 440	51 587	111 713
	Fonds commercial (1)	13 397 254		13 397 254	13 397 254
	Autres immobilisations incorporelles	18 241 790	8 286 083	9 955 707	11 006 274
	Avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains	45 804 053		45 804 053	45 764 329
	Constructions	60 994 266	7 873 139	53 121 126	46 744 679
	Installations techniques, matériel et outillage	38 128 192	16 123 611	22 004 581	21 584 488
	Autres immobilisations corporelles	17 833 216	3 333 122	14 500 094	13 204 828
	Immobilisations en cours	2 204 222		2 204 222	
	Avances et acomptes				
	Immobilisations financières (2)				
Participations mises en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	407		407	407	
Prêts	45 191		45 191	45 191	
Autres immobilisations financières	301 143		301 143	301 143	
Total II	197 151 761	35 766 395	161 385 366	152 160 306	
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours				
	Matières premières, approvisionnements				
	En-cours de production de biens				
	En-cours de production de services				
	Produits intermédiaires et finis				
	Marchandises	21 694 991		21 694 991	23 310 049
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (3)				
	Clients et comptes rattachés	21 416 264		21 416 264	53 937 471
	Autres créances	10 707 757		10 707 757	8 071 072
Capital souscrit - appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	999 435		999 435	16 350 469	
Charges constatées d'avance (3)	2 505 172		2 505 172	2 611 364	
Total III	57 323 618		57 323 618	104 280 425	
Comptes de Régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
	Primes de remboursement des obligations (V)				
	Ecart de conversion actif (VI)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	254 475 379	35 766 395	218 708 984	256 440 731	

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

45 191

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/03/2020 12	Exercice N-1 31/03/2019 12
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 109 414 890)	109 414 890	109 414 890
	Primes d'émission, de fusion, d'apport	740 952	740 952
	Ecarts de réévaluation		
	Réserves		
	Réserve légale	1 021 430	683 317
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	-0	
	Report à nouveau	17 298 901	10 874 751
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	6 205 333	6 762 263
Subventions d'investissement		160 259	
Provisions réglementées			
Total I	134 681 506	128 636 432	
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Total II			
PROVISIONS	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges	1 218 176	1 499 751
	Total III	1 218 176	1 499 751
DETTES (I)	Dettes financières		
	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts auprès d'établissements de crédit		
	Concours bancaires courants		5
	Emprunts et dettes financières diverses	16 518 359	55 667 543
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes d'exploitation		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	60 025 148	66 347 932
	Dettes fiscales et sociales	5 726 085	3 747 395
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	495 135		
Autres dettes	34 846	191 249	
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance (1)	9 728	350 424
	Total IV	82 809 302	126 304 549
	Ecarts de conversion passif (V)		
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)	218 708 984	256 440 731	

(1) Dont à moins d'un an

68 694 757

112 087 235

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020 12			Exercice N-1 31/03/2019 12	
	France	Exportation	Total		
Produits d'exploitation (1)					
Ventes de marchandises	2 029 844 493		2 029 844 493	2 130 591 410	
Production vendue de biens					
Production vendue de services	10 058 603		10 058 603	9 257 914	
Chiffre d'affaires NET	2 039 903 096		2 039 903 096	2 139 849 324	
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation					
Reprises sur dépréciations, provisions (et amortissements), transferts de charges			410 421	1 979 703	
Autres produits			173 356	306 170	
Total des Produits d'exploitation (I)			2 040 486 872	2 142 135 197	
Charges d'exploitation (2)					
Achats de marchandises			1 967 117 900	2 057 962 228	
Variation de stock (marchandises)			1 558 951	6 721 509	
Achats de matières premières et autres approvisionnements					
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)					
Autres achats et charges externes *			45 950 950	49 129 325	
Impôts, taxes et versements assimilés			3 000 369	3 147 348	
Salaires et traitements			2 315 374	2 557 573	
Charges sociales			1 117 422	1 120 053	
Dotations aux amortissements et dépréciations					
Sur immobilisations : dotations aux amortissements			9 787 793	8 897 268	
Sur immobilisations : dotations aux dépréciations					
Sur actif circulant : dotations aux dépréciations				2 135	
Dotations aux provisions					
Autres charges			1 384 565	1 641 488	
Total des Charges d'exploitation (II)			2 032 233 324	2 131 178 927	
1 - Résultat d'exploitation (I-II)			8 253 548	10 956 269	
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N 31/03/2020	Exercice N-1 31/03/2019
Produits financiers		
Produits financiers de participations (3)		437
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (3)		
Autres intérêts et produits assimilés (3)		-713
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total V		-276
Charges financières		
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		
Intérêts et charges assimilées (4)	464 316	490 918
Différences négatives de change		
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
Total VI	464 316	490 918
2. Résultat financier (V-VI)	-464 316	-491 194
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	7 789 232	10 465 076
Produits exceptionnels		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		-2 730
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 407 954	336 640
Reprises sur dépréciations et provisions, transferts de charges	160 259	121 658
Total VII	1 568 213	455 568
Charges exceptionnelles		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		139 205
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	-275 965	319 382
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions		50 455
Total VIII	-275 965	509 042
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	1 844 177	-53 474
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)	3 428 077	3 649 339
Total des produits (I+III+V+VII)	2 042 055 085	2 142 590 489
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	2 035 849 752	2 135 828 226
5. Bénéfice ou perte (total des produits - total des charges)	6 205 333	6 762 263

* Y compris : Redevance de crédit bail mobilier
: Redevance de crédit bail immobilier
(3) Dont produits concernant les entreprises liées
(4) Dont intérêts concernant les entreprises liées

-13 496 437
464 316 489 259

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 218 708 984 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 2 039 903 096 Euros et dégageant un bénéfice de 6 205 333 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/04/2019 au 31/03/2020.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

Certas Energy France SAS exploite en France des stations services de la marque ESSO. La société s'approvisionne auprès de l'entité Energy Procurement Ireland 2013. Certas Energy France SAS est détenue par la société DCC Energy France SAS, elle-même, filiale du groupe DCC.

Les comptes de la société ont été établis conformément aux normes comptables applicables en France et arrêtés par son président.

FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Ouvertures / fermetures de site

Certas energy France SAS a arrêté sur l'exercice d'exploiter le site ESSO Bedenac Est, situé à BEDENAC et ESSO Giberville Nord, situé à GIBERVILLE.

La société a débuté sur l'exercice l'exploitation du site ESSO Vironway. Il y a toujours des travaux de construction sur le site.

Il n'y a pas eu sur l'exercice d'acquisition de nouveaux sites.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Information relative à l'épidémie de Coronavirus COVID-19

Le contexte épidémique lié au coronavirus COVID-19 crée une situation incertaine.

Le confinement de la population depuis le 16 mars 2020 s'est prolongé postérieurement à la cloture, avec un déconfinement progressif à compter du 11 mai.

La société a mis en place des mesures appropriées pour protéger ses employés et maintenir une continuité de service auprès de ses clients.

En raison des répercussions économiques et sanitaires très larges de cette crise et des incertitudes qui demeurent quant à son évolution, il est difficile d'en mesurer toutes les incidences sur l'activité à venir de la société.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Information relative au Contrôle Fiscal - Vérification de comptabilité

Depuis la cloture de l'exercice au 31 mars 2020, la vérification de comptabilité relative aux périodes du 1er juillet 2016 au 31 mars 2019 a été conclue sans rectification.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément au Plan Comptable Général français issu du règlement ANC 2014-03 et aux principes comptables généralement admis en France.

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Fonds commerciaux

L'analyse menée par la société, conformément aux principes, règles et méthodes comptables énoncés précédemment, a conduit à considérer les durées d'utilisation comme non limités.

Evaluation des autres immobilisations incorporelles

Les autres immobilisations incorporelles correspondent principalement à la valeur des droits rattachés aux contrats d'autorisations d'occupation temporaire du domaine public des stations services autoroutières. Ces droits ont été évalués à leur coût d'acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des amortissements

Détermination des composants et durée d'amortissement :

En application du règlement n°2002-10 du 12 décembre 2002 du Comité de la Réglementation Comptable, relatif à l'amortissement et la dépréciation des actifs, modifié par le règlement n°2003-7 du 12 décembre 2002, les immobilisations sont amorties par composants.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

La valeur brute des immobilisations est décomposée en éléments identifiables et significatifs ayant leur propre durée d'utilisation et rythme de renouvellement. Les principaux composants, et leurs durées d'amortissement, en mode linéaire, sont les suivants :

- Bâtiments : 25 ans
- Aménagements terrain : 25 ans
- Canopées : 25 ans
- Canalisations / Citernes : 30 ans
- Pompes : 15 ans
- Meubles et Véhicules : 5 ans
- Licences et Equipements informatiques : 10 ans

Titres immobilisés

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont, le cas échéant, été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Evaluation des matières et marchandises

Les stocks sont évalués sur la base du coût moyen d'acquisition composé :

- du prix d'achat
- des frais d'acquisition
- des autres coûts directement attribuables à l'acquisition

Dépréciation des stocks

Les stocks et en-cours sont, le cas échéant, dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la date de clôture de l'exercice.

Evaluation des créances et des dettes

Les créances et dettes sont évaluées pour leur valeur nominale.

Dépréciation des créances

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Disponibilités en euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque sont évaluées pour leur valeur nominale.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Informations générales complémentaires

Passif éventuel

Frais de remise en état environnementaux :

Les sites sont utilisés pour l'exploitation de stations service, ceci implique le stockage et la distribution de carburants, d'hydrocarbures et autres produits chimiques. En conséquences, en cas de fermeture d'une station service, des travaux de remise en état peuvent être effectués.

Ces travaux de remises en état ont été provisionnés dans les comptes selon les montants estimés par des experts à compter de la date de la décision de la fermeture.

A ce jour, le montant de ces frais estimables avec une fiabilité suffisante concerne un nombre limité de stations services. Une provision pour charges a été constatée pour ces seuls sites.

Intégration fiscale

Selon la convention fiscale en date du 2 septembre 2015, la société Certas Energy France SAS forme avec la société DCC Energy France, tête de groupe, un groupe d'intégration fiscale depuis le 1er juillet 2015.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -**Etat des immobilisations**

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Autres postes d'immobilisations incorporelles			
TOTAL	30 995 354		845 718
Terrains	45 764 329		478 932
Constructions sur sol propre	32 748 280		10 251 201
Constructions sur sol d'autrui	18 817 870		1 124 600
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	33 494 599		4 647 593
Installations générales agencements aménagements divers	3 136 407		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	8 881		80 808
Emballages récupérables et divers	13 455 013		2 432 240
Immobilisations corporelles en cours			2 544 258
TOTAL	147 425 378		21 559 632
Autres titres immobilisés	407		
Prêts, autres immobilisations financières	346 334		
TOTAL	346 741		
TOTAL GENERAL	178 767 473		22 405 350

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Autres immobilisations incorporelles				
TOTAL		0	31 841 072	
Terrains	439 208		45 804 053	
Constructions sur sol propre		-0	42 999 481	
Constructions sur sol d'autrui	1 947 685	0	17 994 785	
Installations techniques, Matériel et outillage industriel		14 000	38 128 192	
Installations générales agencements aménagements divers		1 280 132	1 856 274	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		0	89 688	
Emballages récupérables et divers		0	15 887 253	
Immobilisations corporelles en cours	340 036	0	2 204 222	
TOTAL	2 726 929	1 294 133	164 963 948	
Autres titres immobilisés			407	
Prêts, autres immobilisations financières			346 334	
TOTAL			346 741	
TOTAL GENERAL	2 726 929	1 294 133	197 151 761	

Le poste "Emballages récupérables et divers" contient des immobilisations mises en concession.

Le poste "Autres postes d'immobilisations incorporelles" contient les concessions, brevets, le fonds commercial et les autres immobilisations incorporelles.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Autres immobilisations incorporelles TOTAL	6 480 113	2 058 364	101 954	8 436 523
Constructions sur sol propre	2 861 264	2 537 413	539 407	4 859 270
Constructions sur sol d'autrui	1 960 206	1 121 461	67 798	3 013 869
Installations techniques, Matériel et outillage industriel	11 910 111	4 673 062	459 562	16 123 611
Installations générales agencements aménagements divers	2 468 713		612 439	1 856 274
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	2 660	14 081	1 032	15 710
Emballages récupérables et divers	924 099	588 193	51 155	1 461 138
TOTAL	20 127 054	8 934 210	1 731 392	27 329 872
TOTAL GENERAL	26 607 167	10 992 574	1 833 346	35 766 395

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Autres immob.incorporelles TOTAL	2 058 364				
Constructions sur sol propre	2 537 413				
Constructions sur sol d'autrui	1 121 461				
Instal.techniques matériel outillage indus.	4 673 062				
Matériel de bureau informatique mobilier	14 081				
Emballages récupérables et divers	588 193				
TOTAL	8 934 210				
TOTAL GENERAL	10 992 574				

Etat des provisions

Provisions réglementées	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Hausse des prix	47 898			47 898	
Amortissements dérogatoires	112 360			112 360	
TOTAL	160 259			160 258	

Provisions pour risques et charges	Montant début d'exercice	Augmentations Dotations	Diminutions Montants utilisés	Diminutions Montants non utilisés	Montant fin d'exercice
Gros entretien et grandes révisions	939 247		259 781		679 466
Autres provisions pour risques et charges	560 504		21 794		538 710
TOTAL	1 499 751		281 575		1 218 176
TOTAL GENERAL	1 660 009		281 575	160 258	1 218 176
Dont dotations et reprises d'exploitation exceptionnelles			281 575 160 259		

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Prêts	45 191	45 191	
Autres immobilisations financières	301 143	-0	301 143
Autres créances clients	21 416 264	21 416 264	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	15 376	15 376	
Taxe sur la valeur ajoutée	2 084 984	2 084 984	
Divers état et autres collectivités publiques	10 631	10 631	
Groupe et associés	4 713 187	4 713 187	
Débiteurs divers	3 883 580	3 883 580	
Charges constatées d'avance	2 505 172	2 505 172	
TOTAL	34 975 526	34 674 383	301 143

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes financières divers	14 821 559	707 014	14 114 545	
Fournisseurs et comptes rattachés	60 025 148	60 025 148		
Personnel et comptes rattachés	534 842	534 842		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	454 946	454 946		
Taxe sur la valeur ajoutée	2 530 300	2 530 300		
Autres impôts taxes et assimilés	2 205 997	2 205 997		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	495 135	495 135		
Groupe et associés	1 696 800	1 696 800		
Autres dettes	34 846	34 846		
Produits constatés d'avance	9 728	9 728		
TOTAL	82 809 302	68 694 757	14 114 545	
Emprunts remboursés en cours d'exercice	102 770			

Les dettes "Groupe et associés" sont présentées en "Emprunt et dettes financières diverses" au bilan.

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
Actions	10.0000	10941489			10941489

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Frais d'établissement

(Code du Commerce Art.R 123-186, al.4)

Frais de recherche appliquée et de développement

(PCG Art. 831-2/2.1)

Il s'agit du détail du poste Frais de recherche et de développement au bilan.

Les dépenses engagées ont été inscrites en immobilisations, car il s'agit de frais afférents à des projets nettement individualisés et ayant de sérieuses chances de rentabilité commerciale.

La durée d'amortissement est fonction de la nature des frais engagés et de la durée de vie probable des projets.

Fonds commercial

(Code du Commerce Art. R 123-186; PCG Art. 831-2/10)

Nature	Montant des éléments				Montant de la dépréciation
	Achetés	Réévalués	Reçus en apport	Global	
Fonds commercial Express			7 484 614	7 484 614	
Fonds de commerce DOSS	1 000 000			1 000 000	
Fonds de commerce DUBREUIL			86 605	86 605	
Goodwill			4 826 035	4 826 035	
Total	1 000 000		12 397 254	13 397 254	

Fonds de commerce Express

Le fonds de commerce Express de 7 484 614 Euros est constitué de l'ensemble des sur-valeurs relatives aux stations services automatiques.

Fonds de commerce DOSS

Le fonds de commerce DOSS de 1 000 000 Euros est constitué des contrats de revendeurs détaillants de la marque ESSO en France. Il se compose principalement d'éléments incorporels tels que la clientèle, les bases de données, le goodwill, achalandage...

Fonds de commerce DUBREUIL

Le fonds de commerce DUBREUIL est constitué des fonds de commerce de stations service situé à La Roche sur Yon et Challans.

Goodwill

Le Goodwill est constitué de mali de fusion de la société Dubreuil carburants pour un montant de 4 826 035 Euros.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Il s'agit principalement de concessions amorties sur la durée résiduelle de chaque contrat de concession.

Le taux d'amortissement indiqué est un taux moyen d'amortissement annuel.

Des licences et droits ont été reçus suite à la fusion avec Dubreuil carburants.

	Valeurs	Taux d'amortissement
APC Motorway Concessions	18 241 790	11.00
Licences et droits Dubreuil Carburants	18 000	5.00

Créances immobilisées

(PCG Art. 831-2 7°)

Les prêts, dépôts et autres créances ont été évalués à leur valeur nominale.

Les créances immobilisées ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Produits à recevoir

Montant des produits à recevoir inclus dans les postes suivants du bilan	Montant
Créances clients et comptes rattachés	267 003
Autres créances	3 684 266
Total	3 951 270

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Détail des produits à recevoir

	Montant
Clients - Factures à établir	267 003
Taxe d'apprentissage	11 988
Fournisseurs RRR et Avoirs à recevoir	3 661 648
AOT	10 631
Total	3 951 270

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	707 015
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	9 578 205
Dettes fiscales et sociales	2 869 686
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	495 135
Total	13 650 041

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Détail des charges à payer

	Montant
Dettes financières - Intérêts courus	707 015
Fournisseurs - Factures non parvenues	9 578 205
Interessement, bonus et Charges sociales	319 119
Taxes diverses à payer	2 174 998
Congés payés et RTT et cotisations sociales	375 569
Factures Non Parvenues immobilisations	495 135
Total	13 650 041

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	2 505 172
Total	2 505 172
Produits constatés d'avance	Montant
Produits d'exploitation	9 728
Total	9 728

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

Détail des charges constatées d'avance

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
Loyers Stations sur Autoroute	187 903		
Téléphones	163 933		
Loyers - Express	1 521 714		
Générales	631 622		
Total	2 505 172		

Détail des produits constatés d'avance

(Code du Commerce Art. R 123-189)

	Exploitation	Financier	Exceptionnel
locations mobilières et immobilières	9 728		
Total	9 728		

Variation des capitaux propres

Capitaux propres à la clôture de l'exercice N-1 avant affectations	121 713 910
Affectation de résultat à la situation nette de l'AGO	6 762 263
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice N	128 476 173
Apports recus avec effets rétroactif à l'ouverture de l'exercice N	
Capitaux propres à l'ouverture de l'exercice après apports rétroactifs	128 476 173
Variation en cours d'exercice	
Capitaux propres au bilan de clôture de l'exercice N avant AGO	128 476 173
VARIATIONS DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE	0
dont variation dues à des modifications de structure au cours de l'exercice	0
VARIATION DES CAPITAUX PROPRES AU COURS DE L'EXERCICE HORS OPERATIONS DE STRUCTURE	0

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU COMPTE DE RESULTAT -**Ventilation du chiffre d'affaires net**

(PCG Art. 831-2/14)

Répartition par secteur d'activité	Montant
Produits d'exploitation des stations services	2 039 903 096
Total	2 039 903 096

Le chiffre d'affaires est principalement généré par les ventes de carburants réalisées au travers de son réseau de stations services.

Répartition par secteur géographique	Montant
Ventes France	2 039 903 096
Total	2 039 903 096

Effectif moyen

(PCG Art. 831-3)

	Personnel salarié
Cadres	28
Employés	2
Total	30

Ventilation de l'impôt sur les bénéfices

	Résultat avant impôt	Impôt
Résultat courant	7 789 232	2 771 821
Résultat exceptionnel (hors participation)	1 844 177	656 256
Résultat comptable (hors participation)	9 633 409	3 428 077

La charge d'impôt pour l'exercice clos au 1 mars 2020 est de 3 428 077 Euros.

Le résultat exceptionnel est principalement constitué d'un produit de cession de terrain sur l'exercice comptable.

Honoraires des commissaires aux comptes

Le montant total des honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31 mars 2020, s'élève à 35 226 Euros :

- honoraires facturés au titre du contrôle des comptes,
- honoraires facturés au titre des conseils et prestations de services entrant dans les diligences directement liées à la mission de contrôle légal des comptes, telles qu'elles sont définies par les normes d'exercice professionnel mentionnées au II de l'article L 822-11.

ANNEXE

Exercice du 01/04/2019 au 31/03/2020

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -**Engagements financiers**

(PCG Art. 531-2/9)

Engagements donnés

Certas Energy France n'a pas d'engagement donné hors bilan dont les risques et avantages sont significatifs et leur divulgation nécessaire pour l'appréciation de la situation financière de la société.

Engagements reçus

Garanties bancaires des exploitants de stations services	3 576 400
Total	3 576 400

Engagement en matière de pensions et retraites

(PCG Art. 531-2/9, Art. 832-13)

Les engagements de la société au titre des indemnités de fin de carrière ont été chiffrés à 265 210 Euros.

Les hypothèses prises pour le calcul sont les suivants :

Taux de charges sociales : 51%

Taux d'actualisation : 1,57%

Age de départ à la retraite : 60-62 ans

Taux de turnover : élevé

Taux d'inflation : 1%

Identité des sociétés mères consolidant les comptes

(PCG Art. 831-3)

Dénomination sociale	Forme	Capital	Siège social
DCC	PLC	19654118	DCC House Leopardstown Road Foxrock Dublin 18 Irlande

Le capital social de la société mère consolidant les comptes est de 19 654 118 Euros.

CERTAS ENERGY FRANCE

Société par actions simplifiée
Au capital de 109 414 890 euros
Siège social : 9, Avenue Edouard Belin – 92500 Rueil-Malmaison
808 636 849 RCS Nanterre

Procès-verbal des décisions de l'associé unique du 8 décembre 2020

-

Approbation des comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020

L'an deux mille vingt,

Le 8 décembre,

A 10 heures,

La société DCC Energy France, société par action simplifiée, au capital de 52 840 150 euros, ayant son siège social 11, rue Ernest Renan, 92000 Nanterre, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 803 956 762, représentée par son Président, Monsieur Emmanuel Trivin,

agissant en qualité d'associé unique (ci-après l' « **Associé Unique** ») de la société Certas Energy France, société par actions simplifiée, au capital de 109 414 890 euros, ayant son siège social 9, avenue Edouard Belin – 92500 Rueil-Malmaison, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 808 636 849 (ci-après la « **Société** »),

en présence de Monsieur Edward O'BRIEN, Président de la Société,

en l'absence de Monsieur Laurent De SERE, Directeur Général de la Société,

en l'absence de la société KPMG SA, Commissaire aux comptes de la Société, régulièrement convoquée,

A PREALABLEMENT EXPOSE CE QUI SUIT :

Monsieur Edward O'BRIEN, Président de la Société, a établi les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de l'exercice clos le 31 mars 2020, ainsi que le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice écoulé.

Conformément aux dispositions de l'article 18 des statuts de la Société, ces documents ont été tenus au siège social à la disposition du Commissaire aux Comptes et de l'Associé Unique et/ou leur ont été adressés.

L'Associé Unique, a pris connaissance des comptes annuels, du rapport de gestion et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes de l'exercice écoulé.

A DECLARE STATUER SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

Ordre du jour :

- Approbation des Comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 et des rapports – Quitus aux dirigeants de la Sociétés – Approbation des charges non déductibles ;
- Affectation du résultat de l'exercice social clos le 31 mars 2020 ;
- Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce ;
- Rapport spécial du Président prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce sur les options de souscription et d'achat d'actions ;
- Rapport spécial du Président prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les attributions gratuites d'actions ;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA;
- Renouvellement du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel ; et
- Pouvoirs pour l'accomplissement des formalités.

A PRIS LES DECISIONS SUIVANTES :

PREMIERE DECISION

**Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020 et des rapports – Quitus –
Approbation des charges non déductibles**

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion du Président sur l'activité de la Société pendant l'exercice clos au 31 mars 2020 et sur les comptes arrêtés à cette date, et
- du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels relatif à l'exercice de sa mission au cours de cet exercice,

approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 mars 2020, à savoir le bilan, le compte de résultat et l'annexe arrêtés le 31 mars 2020, et lesdits rapports tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Associé Unique donne quitus au Président et au Directeurs Général et aux commissaires aux comptes titulaires et suppléants de l'exécution de leurs mandats respectifs pour l'exercice écoulé.

En application des dispositions des articles 223 *quater* et 223 *quinquies* du Code général des impôts, l'Associé Unique constate également l'existence de dépenses et charges non déductibles assujetties à l'impôt sur les sociétés visées à l'article 39.4 du Code général des impôts correspondant à un montant de 56 265 euros.

DEUXIEME DECISION

Affectation du résultat

L'Associé Unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à **6 205 333 €**.

Adoptant la proposition du Président, l'Associé Unique décide d'affecter ce résultat comme suit :

- Dotation à la réserve légale : 310 266 €.
- Report à nouveau : 5 895 067 €.

Report à nouveau	
Report à nouveau avant affectation	17 298 901 euros
Bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2019 attribuable	5 895 067 euros
Report à nouveau après affectation	23 193 968 euros
Dotation à la réserve légale	
Dotation à la réserve légale avant affectation	1 021 430 euros
Bénéfice net comptable de l'exercice clos le 31 mars 2018 attribuable	310 266 euros
Dotation à la réserve légale après affectation	1 331 696 euros

L'Associé Unique prend acte qu'il n'y aura pas de distribution de dividende au titre de l'exercice clos le 31 mars 2020.

L'Associé Unique prend également acte, conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre des trois (3) exercices précédents.

TROISIEME DECISION

Conventions visées à l'article L. 227-10 du Code de commerce

Conformément aux dispositions de l'article L. 227-10 du Code de commerce, l'Associé Unique prend acte des conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé :

- il n'y a pas de nouvelles conventions intervenues au cours de l'exercice écoulé.

QUATRIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président prévu par l'article L. 225-184 du Code de commerce sur les opérations réalisées en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-177 à L. 225-186 dudit Code concernant les options d'achat et de souscription d'actions, approuve dans tous ses termes ledit rapport.

CINQUIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Président prévu par l'article L. 225-197-4 du Code de commerce sur les opérations réalisées par la Société ou les sociétés qui lui sont liées au titre de l'attribution gratuite d'actions au personnel salarié et aux dirigeants, en vertu des dispositions prévues aux articles L. 225-197-1 à L. 225-197-3 dudit Code, approuve dans tous ses termes ledit rapport.

SIXIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, en ce compris le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA à l'issue de la présente séance.

En conséquence de ce qui précède et après avoir pris connaissance du rapport du Président, en ce compris le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, l'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes titulaire de la société KPMG SA, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique ou des associés selon le cas, appelé(s) à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 mars 2026.

La société KPMG SA, représentée par Monsieur Jean-Louis Caulier, a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat de Commissaire aux comptes titulaire et qu'elle n'était pas en contravention avec les dispositions légales relatives aux incompatibilités et aux interdictions ou déchéances du droit d'exercer lesdites fonctions.

SEPTIEME DECISION

L'Associé Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, en ce compris le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, prend acte de l'expiration du mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel à l'issue de la présente séance.

En conséquence de ce qui précède et après avoir pris connaissance du rapport du Président, en ce compris le rapport de gestion sur les comptes de l'exercice clos le 31 mars 2020, l'Associé Unique décide de renouveler le mandat de Commissaire aux comptes suppléant de la société Salustro Reydel, pour une durée de six (6) exercices, soit jusqu'à l'issue des décisions de l'Associé Unique ou des associés selon le cas, appelé(s) à statuer en 2026 sur les comptes de l'exercice à clore le 31 mars 2026.

La société Salustro Reydel, représentée par Monsieur Jean-François Lethu, a fait savoir par avance qu'elle acceptait le renouvellement de son mandat de Commissaire aux comptes suppléant et qu'elle n'était pas en contravention avec les dispositions légales relatives aux incompatibilités et aux interdictions ou déchéances du droit d'exercer lesdites fonctions.

HUITIEME DECISION

Pouvoir pour formalités

L'Associé Unique confère tous pouvoirs au Président et au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait des présentes, à l'effet d'effectuer toutes formalités légales, de publicité et de dépôt requises par les présentes.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il est dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par l'Associé Unique.



L'Associé Unique
DCC Energy France
Emmanuel Trivin